

# Info-Mak



VILLE DE  
**MACAMIC**  
Une ville de choix



# Macamic, c'est plus qu'une ville

**M**.....

*Macamic, c'est plus qu'une ville!  
Une nature dans ses plus beaux  
atours, dominée par le lac Macamic,  
la propriété accessible, de grands  
terrains dans des quartiers bien  
aménagés, conçus pour les résidents.*

•  
*Une ville organisée, de nombreux  
commerces et services municipaux,  
hospitaliers et gouvernementaux,  
une économie solide et bien établie,  
un avenir prometteur.*

•  
*Moi, j'ai choisi Macamic et ses gens  
accueillants!*

**C**.....

*Choisir sa ville, c'est choisir sa  
qualité de vie. Chaque année,  
Macamic accueille de nouveaux  
résidents, et ce n'est pas sans raison.*

•  
*De beaux parcs, un environnement  
sain, sans pollution, une eau de  
qualité, des loisirs pour tous les âges;  
des gens d'affaires dynamiques,  
une population fière de sa ville.*

•  
*Macamic, le choix d'une qualité de  
vie supérieure! Macamic, une ville  
de choix.*

## Sommaire

La chronique du maire	3
Informations municipales	4
La Corporation de développement	7
La bibliothèque	9
Votre Caisse Desjardins	10
La page communautaire	12
La rubrique informative	14
Le calendrier des activités	22
Pour nous rejoindre	24

**Un grand merci à tous nos  
collaborateurs.**

La forme masculine utilisée dans cette publication désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

Ce bulletin d'informations est publié six fois l'an par la Ville de Macamic.

Mise en pages :        Ginette Labbé

Correction        :        Victoire Bacon

Dépôt légal - Volume 13 no 3  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

## La chronique du maire

Madame,  
Monsieur,

Votre conseil municipal a accepté plusieurs projets et règlements au cours des derniers mois.

Ainsi, nous avons autorisé le remplacement du chargeur sur roues pour un équipement neuf qui aura également comme particularité d'effectuer le balayage des rues et des avenues de notre territoire. Un contrat pour la vidange de deux des trois étangs des bassins d'épuration des eaux usées a été octroyé à l'entreprise Terratube au montant de 54 655 \$ et nous avons retenu l'entreprise Filtrum pour l'achat de la station de pompage des eaux usées du développement Fortin-les-Berges au montant de 62 000 \$.

Les élus ont également adopté le règlement No 08-107 concernant la division du territoire en six (6) districts électoraux pour les élections municipales de novembre 2009, il s'agit des mêmes districts que lors de la dernière élection en novembre 2005.

Le projet de réaménagement de l'hôtel de ville dans la gare va bon train; les

plans et devis étant maintenant complétés, nous serons bientôt en mesure d'aller en appel d'offres pour la réalisation des divers travaux.

En terminant, nous désirons vous souhaiter une très belle saison estivale et la plus cordiale des bienvenues à tous nos visiteurs.

Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

**Le maire,**

**Daniel Rancourt**



## Informations municipales

## **Aux contribuables de la Ville de Macamic**

### **AVIS PUBLIC**

Est donné par l'adjointe à la direction générale – finances et développement de la Ville de Macamic, que :

Lors de son assemblée ordinaire du 14 juillet 2008, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

55, 5<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Lot 21-P du bloc 121  
Cadastre du village de Macamic  
Propriétaires : M. Denis Pépin et Mme Lise Genesse



L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché d'une superficie d'environ 24,2 mètres carrés supérieure à la norme et d'une hauteur d'environ 0,43 mètre supérieure à la norme, tel que décrit au règlement No 07-080 de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande

de dérogation mineure lors de l'assemblée du 14 juillet 2008, à 19 heures, au 1, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest, Macamic.

**Donné à Macamic, ce 12 juin 2008**

**Nicole Bouffard  
Adjointe à la direction générale  
Finances et développement**

---

## **Aux contribuables de la Ville de Macamic**

### **AVIS PUBLIC**

Est donné par l'adjointe à la direction générale – administration et législation de la Ville de Macamic, que :

Lors de son assemblée ordinaire du 14 juillet 2008, à 19 heures, le conseil

municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

1140, Rang 2 et 3 Ouest  
Lot 62 du Rang 2  
Canton Royal-Roussillon  
Propriétaires : M. Marc Boucher et  
Mme Marie-Line Bureau

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché, dans la cour avant, d'une superficie d'environ 22,77 mètres carrés supérieure à la norme, tel que décrit au règlement No 07-080 de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée du 14 juillet 2008, à 19 heures, au 1, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest, Macamic.

**Donné à Macamic, ce 12 juin 2008**

**Joëlle Rancourt**  
**Adjointe à la direction générale**  
**Administration et législation**

## COMMUNIQUÉ

Nous désirons rappeler aux propriétaires d'animaux l'existence d'un règlement municipal qui précise, entre autres, ce qui suit :

### ➤ Excréments

Le gardien d'un animal doit immédiatement nettoyer, par tous les moyens appropriés, toute place publique ou toute propriété privée salie par les dépôts de matières fécales laissés par un animal dont il est le gardien et doit en disposer d'une manière hygiénique; à cette fin, le gardien doit avoir en sa possession le matériel nécessaire. Cette disposition ne s'applique pas aux chiens-guides.

### ➤ Place publique - tenue en laisse



Aucun chien ne peut se trouver sur une place publique, à moins qu'il ne soit tenu en laisse par son gardien.

Le chien ne peut en aucun moment être laissé seul, qu'il soit attaché ou non.

Également, nous demandons à tous les propriétaires d'un animal, soit un chien ou un chat qui n'est pas muni d'une licence de la municipalité, de procéder à son enregistrement en se rendant à l'hôtel de ville aux heures de bureau, soit de 8 heures 30 à 16 heures. La licence est gratuite et est valide en permanence.

De plus, nous désirons vous rappeler que, dans ce même règlement, il y a des races de chien interdites sur notre territoire, en voici le détail :



## 10.1 Races interdites

- 1) Un chien de race Rottweiler, Mastiff, Bull mastiff;
- 2) Un chien hybride issu d'un chien de la race mentionnée au **paragraphe 1** du présent article et d'un chien d'une autre race;
- 3) Un chien de race croisée qui possède les caractéristiques substantielles d'un chien de la race mentionnée au **paragraphe 1** du présent article;
- 4) Un chien de race bull-terrier, Staffordshire bull-terrier, American pitbull-terrier (p.i.h.) ou American Staffordshire terrier;
- 5) Un chien hybride issu d'un chien de la race mentionnée au

**paragraphe 4** de cet article et d'un chien d'une autre race;

- 6) Un chien de race croisée qui possède les caractéristiques substantielles d'un chien de la race mentionnée au **paragraphe 4** du présent article;
- 7) Un chien déclaré dangereux par le service des travaux publics de la Ville de Macamic suite à une analyse du caractère et de l'état général de l'animal.

Nous vous rappelons que l'application de ce règlement est confiée à la Sûreté du Québec.

Source : M. Denis Bédard, directeur général  
819 782-4604, poste 238

Le 23-04-08

# La Corporation de développement

## Collection Claude-Morin

Service Canada ayant accordé encore cette année une subvention pour un emploi étudiant, il me fait plaisir en tant que responsable de la collection Claude-Morin de vous inviter à venir découvrir ce musée dans le secteur Colombourg. La saison s'étendra du 20 juin au 2 septembre 2008, 7 jours sur 7.

Durant une quinzaine d'années, monsieur Morin acquiert des voitures à chevaux aux quatre coins de l'Abitibi-Ouest; aujourd'hui, la collection compte près d'une trentaine de voitures.

Les voitures à chevaux et les quelque 300 objets de la collection Claude-Morin sont disposés dans la grange et répartis en cinq thématiques :

- ⇒ Les bogheis
- ⇒ Les voitures utilitaires
- ⇒ La traction animale
- ⇒ Les voitures d'hiver
- ⇒ La vie domestique

Des photographies d'archives font découvrir l'étonnante épopée des transports en Abitibi rurale, dont le

territoire hydrologique appartient au bassin versant de la baie d'Hudson. Plusieurs articles promotionnels seront également en vente sur place.

Pour information ou réservation, communiquez au 819 782-4604, poste 225.

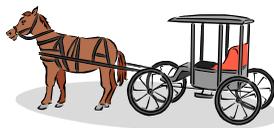
Le coût d'entrée est de :

- 2 \$ pour étudiants
- 3 \$ pour l'Âge d'Or
- 4 \$ pour adultes
- 10 \$ pour familles

Pour les groupes de 20 personnes et plus, il est obligatoire de réserver.

Au plaisir de vous rencontrer.

## **Ghislain Deschênes**



## **Fortin-les-Berges**

Comme vous avez pu le constater, les travaux ont repris de plus belle au développement domiciliaire Fortin-les-Berges. Monsieur Richard Michaud et son équipe de la voirie municipale travaillent sans relâche afin d'aménager

les services pour les propriétaires de terrains actuels et futurs.

Le 27 mai, il y a déjà 12 terrains de vendus, soit les numéros suivants :

22-12  
22-5  
22-6  
22-11  
22-Ptie  
22-13  
22-14  
22-15  
22-20  
22-26  
22-27  
22-28



Et la liste des clients potentiels s'allonge.

Plusieurs constructions auront lieu dès cet été, ça fait du bien de voir un rêve se réaliser et permettre à Macamic de voir augmenter sa population!

Tout le monde en bénéficiera.

Venez choisir votre terrain pendant que le choix est encore grand!

- ⇒ La finalisation de l'aménagement de la cour du quai municipal avec l'aide du Pacte rural et différents partenaires financiers;
- ⇒ La construction d'une R.A.C. afin de garder nos emplois chez nous;
- ⇒ La transformation de l'ancienne gare en hôtel de ville (fin 2008);
- ⇒ La préparation et l'aménagement du terrain en face du parc Tembec, et bien d'autres!

**Ghislain Deschênes**  
**Agent de développement**

## Divers projets

# La bibliothèque

## Nouveautés (Macamic)

- À l'ombre du clocher  
Tome 4 : Au rythme des saisons  
Michel David
- Mon amour, mon ange  
Nathalie Préfontaine
- Survivre à l'innommable  
Pierre-Hugues Boisvenu  
(Don Club Lions)
- Les remèdes de ma grand-mère  
Yolande Chevrier
- Les portes de Québec  
Tome 2 : La belle époque  
Jean-Pierre Charland
- Fils de bourreau  
Patrick Gosselin
- Docteur Irma  
Tome 2 : L'indomptable  
Pauline Gill
- Je reviens te chercher  
Guillaume Musso
- Blaze  
Stephen King
- Fernand Gignac, mon père  
Benoît Gignac
- Mémoire d'un quartier  
Louise Tremblay-d'Essiambre  
(Don Club Lions)
- La saga des Donovan  
Nora Roberts
- Sœurs et amies  
Danielle Steel  
(Don Club Lions)
- Toutes ces choses qu'on ne s'est pas dites  
Marc Levy
- Du bois d'œuvre aux bonnes œuvres  
Michel Perron



La bibliothèque de Macamic sera fermée le 25 juin et le 2 juillet.

# Votre Caisse Desjardins



## Desjardins

Un horaire qui colle davantage à votre mode de vie!

La Caisse Desjardins de Royal-Roussillon ajuste la grille-horaire de ses trois points de services, et ce, à compter du 30 juin 2008.

### Pourquoi?

- Parce que les façons d'obtenir des services financiers évoluent et que les transactions au comptoir diminuent de façon significative;
- Parce que votre Caisse évolue au rythme de ses membres et qu'il est important d'ajuster l'horaire des points de services afin de le rendre plus conforme aux besoins des membres;
- Parce que votre Caisse a à cœur l'amélioration continue de la qualité de ses services;
- Parce qu'il est primordial d'assurer la santé financière de la Caisse, ce qui permet de demeurer une institution forte,

concurrentielle et présente dans le milieu socio-économique de son secteur;

- Parce que votre Caisse veut assurer encore longtemps la survie de ses points de services.

### Une façon différente de vous servir, tout simplement!

- Des services conseils plus accessibles en tout temps, sur rendez-vous, selon votre convenance;
- Un accompagnement personnalisé afin de vous guider dans vos choix financiers;
- Un service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, grâce à Accès D par Internet ([www.desjardins.com](http://www.desjardins.com)) ou par téléphone (1 800 CAISSES);
- 1 guichet automatique;
- Le paiement direct Interac chez les commerçants;

Et toujours, trois points de services.

## Grille-horaire à compter du 30 juin 2008

Vendredi	10 h à 18 h	10 h à 18 h
----------	-------------	-------------

Si vous avez des préoccupations concernant cette nouvelle grille-horaire, n'hésitez pas à nous contacter; ensemble, nous saurons trouver une solution adaptée à vos besoins.

Avec des services financiers accessibles partout, à tous et en tout temps, votre Caisse n'a jamais été aussi près de vous!

### La direction

CENTRE DE SERVICES D'AUTHIER-NORD À COMPTER DU 30 JUIN 2008	
Jour	Service courant
Lundi	10 h à 12 h 12 h 30 à 15 h
Mardi	10 h à 12 h 12 h 30 à 15 h
Mercredi	Fermé
Jeudi	10 h à 12 h 12 h 30 à 17 h
Vendredi	Fermé

CENTRE DE SERVICES DE MACAMIC À COMPTER DU 30 JUIN 2008		
Jour	Service courant	Service conseils
Lundi	10 h à 15 h	10 h à 16 h
Mardi	10 h à 15 h	10 h à 16 h
Mercredi	10 h à 15 h	10 h à 16 h
Jeudi	10 h à 17 h	10 h à 20 h
Vendredi	10 h à 17 h	10 h à 18 h

CENTRE DE SERVICES DE TASCHEREAU À COMPTER DU 30 JUIN 2008		
Jour	Service courant	Service conseils
Lundi	10 h à 15 h	10 h à 16 h
Mardi	10 h à 15 h	10 h à 16 h
Mercredi	10 h à 15 h	10 h à 16 h
Jeudi	10 h à 20 h	10 h à 20 h

# La page communautaire

Bonjour chers sportifs,

Nous sommes heureux de vous annoncer que nous aurons bientôt un terrain de soccer à Macamic; il sera situé en arrière de l'école Le Séjour, sur l'ancien terrain de baseball. Nous demandons aux jeunes intéressés à jouer de vous inscrire rapidement au 819 782-4604, poste 233. Aux parents qui aimeraient se joindre à nous comme entraîneurs, nous serions très heureux de vous retrouver parmi nous pour former les équipes.



Merci à l'avance de votre participation.

Stéphane Labrie, responsable des loisirs

---

## Cimetière secteur Colombourg

C'est le 75<sup>e</sup> de l'ouverture du cimetière de la paroisse Sainte-Claire-de-Colombourg, 1933-2008.

## Activités du 29 juin à l'occasion de ce 75<sup>e</sup>

9 heures 30 : messe à l'église à l'intention des défunts;  
10 heures 30 : commémoration des défunts au cimetière;  
11 heures 45 : repas chaud servi au Centre communautaire.

Il n'est pas nécessaire, mais si vos invités et vous désirez être placés en groupe pour le repas, vous devez réserver votre table au plus tard le 20 juin.

Important : Le comité demande aux propriétaires des monuments de vérifier que le nom figure lisiblement sur le monument et qu'il soit propre.

Pour réservation, téléphonez à Thérèse Labbé au 819 333-4448 ou à Madeleine Poulin au 819 333-6817. Nous vous attendons en grand nombre.

**Thérèse Labbé, présidente**  
**Responsable du Comité du cimetière**

## Bibliothèque (secteur Colombourg)

### Nouveautés

- Je reviens te chercher
- Hélène de Champlain - tome 3  
Gracias a dios



- Arielle Queen
- Je m'appelle Marie
- Alex au zoo (livre disque)

La bibliothèque de Colombourg sera fermée pour rénovation du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet et tous les mardis à partir du 20 mai jusqu'à septembre.

Tous les comités du secteur Colombourg se joignent au personnel de la bibliothèque pour souhaiter à tous un très bel été et de belles vacances.

Il y aura une exposition des Fermières au mois d'août. Venez nous voir.

Grâce au soutien de la municipalité, la Fabrique de Macamic interdira dorénavant la circulation de camions, de VTT et de motoneiges sur son terrain; les contrevenants seront passibles d'une amende. Seuls les autobus scolaires seront autorisés à utiliser la ruelle entre le presbytère et l'école à compter de septembre prochain. Cet interdit sera en vigueur à partir de l'installation de pictogrammes.



Votre collaboration serait appréciée.

## **La Fabrique**

### **Avis à la population**

Nous vous rappelons que le terrain du presbytère et de l'église de Macamic est un terrain privé. La parcelle de terrain à l'arrière de l'église a été très abîmée par le passage de VTT.

## Rubrique informative

Bon à savoir...

Si vous possédez plusieurs terres contiguës, vous pouvez, dans votre testament, léguer chaque terre à une personne différente; c'est la seule façon garantie d'obtenir un morcellement au niveau de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ).

Si vous léguiez vos terres à la succession et que celle-ci désire partager les terres entre plusieurs personnes, elle devra demander un morcellement à la CPTAQ et risque fortement d'avoir une réponse négative.

Par exemple, si vous avez cinq enfants et que vous voulez donner à chacun une de vos cinq terres, dans votre testament, mentionnez la terre A va à X, la terre B est pour Y, etc. Vous serez ainsi assuré que le partage se fera selon vos désirs.

**Source : Nicole Bouffard  
819 782-4604, poste 227**



### Vente de jonquilles

Grand merci aux bénévoles qui ont vendu des jonquilles au profit de la Société canadienne du cancer, les 3 et 4 avril. Merci également à la Caisse Desjardins de Royal-Roussillon qui a gracieusement accepté que nous vendions les jonquilles dans ses locaux. À Macamic, la vente a rapporté la somme de 545 \$; merci pour votre générosité.

### Organisme Participation Parents

Au nom des enfants du Pavillon Tremblay, nous souhaitons remercier chaleureusement, pour leur collaboration, tous les donateurs qui ont contribué si généreusement à notre organisme.

L'OPP (l'Organisme Participation Parents) est un organisme qui favorise la collaboration des parents et de la communauté à la vie scolaire. Nous sommes le porte-parole des enfants afin de répondre à leurs besoins.

Avec les fonds amassés, les enfants ont réalisé plusieurs projets, souvent accompagnés d'un membre de leur famille. Voici les projets réalisés :

**Des projets culinaires :** gâteaux de sorcière, desserts de Noël, salade de fruits. Pour plusieurs, ce fut une première expérience en cuisine, ils en étaient très fiers.

**Des projets de bricolage :** centres de table pour Pâques, semis de fleurs, mangeoires d'oiseaux, lampions décoratifs, des projets réalisés avec des articles de récupération.

Une fois par mois, il y a aussi eu un midi pizza, un matin muffins et une soupe le midi.



Nous désirons vous dire que ce fut une première expérience enrichissante et positive. Nous vous remercions sincèrement d'avoir choisi d'encourager notre organisme. Votre contribution a été très précieuse, voire essentielle. Nous vous souhaitons à tous un très bel été en santé et rempli de joie en famille.

**Source : Mireille Lambert**

**Téléphone : 819 782-2250**

**Télécopieur : 819 782-4864**

## DÉPOTOIR

**Le dépotoir est ouvert au public le  
SAMEDI SEULEMENT DE  
8 HEURES À 16 HEURES**

En cas d'urgence et seulement pour dépannage, des conteneurs sont à l'entrée lorsque la barrière est fermée.

Tous les autres matériaux comme le bardeau d'asphalte, les métaux, les pneus, les blocs de ciment, les vieilles batteries et autres doivent être apportés directement par le contribuable sur le site du dépotoir et aux endroits appropriés.

Beaucoup d'abus se sont produits à l'entrée, ce service n'est que pour le dépannage; il serait dommage que nous soyons obligés de l'enlever. Votre collaboration est requise pour maintenir ce service et étant donné le vandalisme sur le site, nous tenons à vous informer qu'il y aura une surveillance accrue avec des caméras et avec la participation de plusieurs citoyens, nous tenterons d'identifier les coupables qui se verront sanctionnés contre des gestes abusifs. La collectivité a déjà payé trop cher pour les



contrevenants et dorénavant, des procédures seront mises en place pour pénaliser les coupables qui ne se conformeront pas à cette procédure.

Nous espérons que ces informations vous aideront à vous conscientiser pour mieux vous servir et espérant un écho logique à une meilleure gestion écologique, nous vous remercions de votre écoute et de votre collaboration, car c'est vous qui en payez les coûts.

Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon

**Source : Joëlle Rancourt**  
**819 782-4604, poste 223**

---

## **Animation estivale 2008** **(Jeux d'été)**

Nous désirons vous informer que la Ville de Macamic et la Commission scolaire du Lac-Abitibi ont conclu une entente avec l'entreprise de madame Nadia Gagnon, Aux pays des merveilles, pour l'organisation et la réalisation des activités reliées aux jeux d'été pour les jeunes de notre municipalité. Madame Gagnon sera aidée de madame Karine Jolin.



Les services d'animation débuteront le jeudi 26 juin 2008; ces services seront accessibles du lundi au vendredi, de 7 heures à 17 heures.

**Madame Nadia Gagnon**  
**819 782-2216**  
**ou 819 339-1707**

---

## **COMMUNIQUÉ**

La saison pour effectuer la vidange ou le traitement des fosses septiques est débutée depuis le 2 juin et se poursuit jusqu'au 31 octobre 2008.

D'un commun accord, les conseillers et les conseillères de comté de la MRC d'Abitibi-Ouest convenaient d'encourager et de « publiciser » le service (traitement/vidange) en vous offrant le tirage d'une vidange gratuite ou d'un traitement gratuit lors de la prochaine vidange de votre installation septique si vous prenez rendez-vous **avant le 18 août 2008**, que vous faites vidanger **avant le 22 septembre 2008** et payez **avant le 31 septembre 2008**. Pour plus de détails concernant le tirage et le rabais, veuillez communiquer avec la MRC d'Abitibi-Ouest au 819 339-5671.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- ➔ vidange ou traitement de fosses;
- ➔ nettoyage de regards (mainholes);
- ➔ vidange de fosses sèches (location lors d'activités);
- ➔ vidange de toilettes sèches;
- ➔ vidange de bassins (gros volume).

Réservez dès maintenant en composant le 819 339-5671, poste 221.

## L'utilisation de l'eau potable

Bien que l'eau soit une ressource abondante au Québec et que l'approvisionnement en eau potable soit, par conséquent, un service accessible, il ne faut pas oublier qu'il faut l'utiliser à bon escient. La belle température est arrivée, nous désirons rappeler à la population l'existence du règlement No 96-431 concernant l'utilisation de l'eau potable. L'économie de l'eau et la réduction des coûts de traitement sont les grands objectifs de ce règlement. Voici un résumé de ce règlement :

- ↳ Tout citoyen désirant effectuer l'arrosage de sa pelouse à l'aide d'un appareil automatique tel que tourniquet, arrosoir à balancier ou arrosoir enfoui dans le sol

devra suivre les consignes suivantes :

- ↳ L'arrosage est permis, pour les numéros civiques pairs, les mardis, jeudis et samedis et pour les numéros civiques impairs, les mercredis, vendredis et dimanches, entre 19 heures et minuit.

Toutefois, l'arrosage manuel à l'aide d'un boyau muni d'une fermeture automatique est autorisé en tout temps.

- ↳ Le remplissage des piscines est autorisé une seule fois par année entre le 15 mai et le 1<sup>er</sup> septembre, entre 19 heures et 6 heures. Le remplissage en dehors des heures précisées est autorisé à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine ou pour des besoins de mise en forme de la toile.



- ↳ Dans le cas de nouvelles pelouses, l'arrosage est autorisé tous les jours, au besoin, pendant 15 jours suivant l'installation.

↳ Le lavage des véhicules est permis tous les jours, à toute heure, à la condition d'utiliser un

boyau muni d'une fermeture automatique.

↳ De plus, il est interdit d'utiliser un boyau avec ou sans fermeture automatique pour nettoyer les entrées, les trottoirs et les patios entre le 15 mai et le 15 septembre.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, on peut consulter le règlement à l'hôtel de ville.

La Ville de Macamic sollicite donc la collaboration de la population, l'invitant à respecter ce règlement.

---

## Maison de la famille La Sarre

Le groupe de parents La Fourmière de Macamic remercie ses généreux donateurs pour leur participation financière : Caisse Desjardins de Royal-Roussillon, Contact Chevrolet, D.M.C. Soudure, Transport Gélinas, les Chevaliers de Colomb de Macamic, GREPCO d'Authier et Aménagement forestier Claude-Laroche de Poularies. Grâce à vos dons, nous serons en mesure

de poursuivre nos activités hebdomadaires en 2008.

Veillez prendre note que le 18 juin prochain, il y aura comme activité parents-enfants une promenade en poussette et dégustation d'une glace, de 9 heures 30 à 11 heures 30.



## Inscriptions

Afin de rendre les activités intéressantes, nous désirons votre participation et pour ce faire, nous souhaitons la participation minimum de trois familles. Il est donc requis de vous inscrire à chaque activité hebdomadaire avant le mardi 16 heures. Si le nombre de familles est inférieur à trois, l'activité sera annulée et les personnes inscrites seront avisées en fin de journée.

Pour information ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec Monique, Maison de la Famille La Sarre  
819 333-2670.

---

## Pèlerinage au cimetière

La communauté chrétienne Saint-Jean-l'Évangéliste de Macamic vous invite à un pèlerinage au cimetière à la mémoire

des défunts, le dimanche 27 juillet, à 14 heures.

Parents et amis, vous êtes attendus à cette célébration qui se veut un témoignage de respect pour tous les défunts inhumés au cimetière.

En cas de pluie, la célébration aura lieu à l'église.

---

### **Ca peut vous coûter cher!**

Nous vous demandons de ne plus utiliser les bacs de déchets et de récupération du Centre communautaire du secteur Colombourg, ils sont réservés aux concierges de la salle et aux organismes y logeant. Comme chaque citoyen doit posséder ses bacs, il n'y a aucune raison d'aller déposer vos matières résiduelles dans les bacs du Centre. Si vous devez disposer d'un surplus, veuillez vous rendre au dépotoir aux journées appropriées. Des amendes seront imposées aux personnes fautives.

### **Jours et heures d'ouverture des dépotoirs**

Palmarolle : mercredi de 13 h à 16 h  
Rangs 8 & 9 samedi de 9 h à 14 h

Authier : samedi de 8 h à 16 h

Ch. des Sables

---

## **Communiqué**

### **Campagne d'information sur la réalité juridique des conjoints de fait :**

Me Louis-Marie Chabot, directeur général du Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue et Me Carole Bouffard, directrice secteur ouest, lancent la campagne d'information Votre union de fait, un choix réfléchi? et qui vise à sensibiliser les conjoints de fait sur les aspects juridiques de leur engagement.

Choisir l'union de fait peut être un bon choix si les deux conjoints connaissent et acceptent toutes les facettes juridiques de cette situation. Malheureusement, un grand nombre de mythes perdurent au sujet de l'union de fait. À tort, plusieurs conjoints de fait sont convaincus d'avoir les mêmes droits et les mêmes obligations que les personnes mariées. Ces fausses croyances peuvent créer des conflits que parfois seuls les tribunaux peuvent résoudre. Pourtant, une bonne planification permet d'éviter certains litiges.

Selon Statistique Canada, en 2006, 34,6 % des familles québécoises étaient composées de couples vivant en union de fait. L'union libre est aujourd'hui

devenue l'une des caractéristiques déterminantes de la famille d'ici.

## **Un aide-mémoire pratique pour la vie à deux :**

La Commission des Services juridiques met gratuitement à la disposition de la population un aide-mémoire pratique qui résume en quelques points l'essentiel de ce que toute personne en union de fait devrait savoir et faire avant, pendant et après la vie commune. L'outil comprend des sujets de réflexion et une liste de gestes à poser afin de respecter les droits et les obligations de chaque conjoint, tels que le partage des biens, la succession, la pension alimentaire entre conjoints, etc.

« Notre objectif est d'insister sur l'importance de connaître les conséquences juridiques de l'union de fait afin qu'elle soit un choix réfléchi, judicieux et adapté à sa situation personnelle », explique Me Denis Roy, président de la Commission des Services juridiques.

L'aide-mémoire est disponible dans tous les bureaux d'aide juridique du Québec. Les personnes intéressées pourront également télécharger la version

numérique de l'aide-mémoire à partir du site Internet de la Commission des Services juridiques ([www.csj.qc.ca](http://www.csj.qc.ca)). De nombreuses informations complémentaires y seront également disponibles.

À propos de la Commission des Services juridiques :

La Commission des Services juridiques est l'organisme chargé de l'application de la Loi sur l'aide juridique au Québec. L'aide juridique peut être accordée à toute personne financièrement admissible pour différents services juridiques en matière civile, familiale, administrative, criminelle et en droit des jeunes.

Pour information, communiquez avec Me Carole Bouffard ou Me Carl Goudreau par téléphone au 819 762-2301 ou par courriel à l'adresse suivante : [cbouffard@ccjat.qc.ca](mailto:cbouffard@ccjat.qc.ca).

**Source : Me Carole Bouffard  
819 762-2301**

## **RELAIS POUR LA VIE 2008**

Dans le cadre de nos activités pour le RELAIS POUR LA VIE 2008, Sylvie Carufel et son équipe tiennent à remercier les gens pour leur présence à notre souper spaghetti qui a eu lieu le 31 mai dernier, au Centre Joachim-Tremblay de Macamic.

Grâce à la générosité des gens, une somme de 3 211 \$ a été amassée.

**MERCI** à Charles Delisle pour la fabrication et le don du « banc de quêteux »; le gagnant est monsieur Gaston Nolet d'Amos.

Lors de la marche du 13 juin prochain à La Sarre, nous remettons une somme de 19 000 \$.

Merci de croire à la cause (recherche pour vaincre le cancer).

**Sylvie Carufel et son équipe**



## **Demande de permis d'alcool pour une réunion**

Vous organisez une fête de famille; si cet événement a lieu dans un endroit public et si vous désirez y servir ou y vendre des boissons alcooliques, vous devez demander un permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux. Il en coûte 35 \$ si vous voulez servir de l'alcool et 75 \$ si vous désirez en vendre. Il est préférable de faire votre demande au moins 15 jours avant la rencontre. Le formulaire de demande de permis de réunion est disponible à la Régie par téléphone au 1 800 363-0320 ou par Internet au [www.racj.gouv.qc.ca](http://www.racj.gouv.qc.ca).

---

## **Programme allocation-logement**

L'allocation-logement vise à accorder une aide financière aux familles à faible revenu ayant au moins un enfant à charge, aux personnes seules âgées de 55 ans et plus ainsi qu'aux couples dont l'une des personnes est âgée de 55 ans et plus, afin de les aider à payer leur loyer. Le nouveau demandeur doit s'adresser à Revenu Québec qui vérifiera sa pré-admissibilité et, le cas échéant, lui expédiera un formulaire de demande personnalisé.

## Le calendrier des activités

Juin	23	Réunion du conseil municipal à 19 heures (à confirmer)
	28	Soirée de danse avec musiciens au Club de l'Âge d'Or de Macamic suivie d'un goûter
Juillet	14	Réunion du conseil municipal à 19 heures
	28	Réunion du conseil municipal à 19 heures (à confirmer)
Août	11	Réunion du conseil municipal à 19 heures

La Fabrique de Macamic vous invite à son **BINGO** au sous-sol de l'église tous les dimanches à 18 heures 45; 2 600 \$ en prix remis chaque semaine. À 20 heures 30, bingo en réseau. Entrée au choix : 18 faces pour 18 \$ ou 12 faces pour 15 \$. Bienvenue à tous!

**Bingo tous les mardis à 18 heures 45**

Centre Joachim-Tremblay de Macamic - Gros lot 1 400 \$ toutes les semaines

Entrée 15 \$

**Participez au bingo en réseau au Québec : gros lot variant entre 15 000 \$ et 25 000 \$; celui-ci a été gagné à plusieurs reprises dans notre salle.**

## Heures d'ouverture de la bibliothèque

### Colombourg

Le mercredi de 11 heures 30 à 16 heures  
et de 19 heures à 20 heures 30.

### Macamic

Le mercredi de 14 heures à 16 heures et  
de 19 heures à 21 heures.

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 14 août 2008; **la date limite pour apporter vos textes est le 11 juillet**; veuillez les faire parvenir à l'hôtel de ville ou par télécopieur au 819 782-4283.



## Organismes à but non lucratif

Association de Chasse et Pêche

Association du hockey mineur

Bibliothèque municipale

Brigade des Pompiers volontaires

C.K.-Munotair

Club de l'Âge d'Or

Club de la Fraternité

Club de Motoneige

Club de Patinage artistique

Club Lions

Club nautique

Comité de valorisation des biens culturels

Comité des bénévoles du C.H. St-Jean

Comité du partage

Comité de développement

Comité villes et villages en santé

Commission des loisirs

Fabrique St-Jean

La Gamme d'Or

Le Cercle des Fermières

Les Chevaliers de Colomb

Les Femmes Chrétiennes

Les Filles d'Isabelle

Office municipal d'Habitation

## Pour nous rejoindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Le numéro de téléphone est **(819) 782-4604**

		<b>Poste</b>
Monsieur Denis Bédard	Directeur général	238
Madame Joëlle Rancourt	Secrétaire-trésorière adjointe	223
Madame Nicole Bouffard	Secrétaire-trésorière adjointe	227
Monsieur Ghislain Deschênes	Agent de développement de la Corporation	225
Monsieur Stéphane Labrie	Gestionnaire et opérateur privé du Centre Joachim-Tremblay	231
Bureau de l'animation en loisirs		233
Monsieur Annick Goulet	Usine de filtration	240 ou 241
Monsieur Richard Michaud	Contremaître	224 ou 239
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire de direction	221
Gare		244
Restaurant du Centre Joachim-Tremblay		237
Info-loisirs	Horaire des activités	2
Service d'urgence 24 heures	(pour bris d'aqueduc ou d'égout)	5
<hr/>		
Madame Suzanne Poliquin	Office municipal d'habitation	787-6340
Urgence (police, service d'incendie, ambulance)		9-1-1

Télécopieur Ville de Macamic : **(819) 782-4283**

Télécopieur Centre Joachim-Tremblay : **(819) 782-4464**

Adresse électronique : **macamic@mrcao.qc.ca**